



Rapport du Comité de Mission
Au Conseil d'Administration de Vranken-Pommery Monopole

A cours de l'exercice 2024, le Comité de Mission s'est réuni à quatre reprises conformément au calendrier qu'il s'était fixé à savoir les :

- 19 février 2024
- 11 juillet 2024
- 15 octobre 2024
- 19 décembre 2024

Le taux de participation moyen s'est établi à 71% sur l'année.

Le Conseil d'Administration de la Société, toujours dans un objectif d'impliquer sa gouvernance sur les sujets de développement durable, a décidé de compléter le Comité de Mission par la nomination, en qualité de membre et de Présidente, de Madame Mailys VRANKEN, Directrice Générale de la société Henry Vasnier et ce, pour un exercice, soit jusqu'à la réunion du tout premier Conseil d'Administration qui suivra l'Assemblée Générale de la Société qui sera appelée en 2025 à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

Par ailleurs, et dans un souci de cohérence, Vranken-Pommery Monopole avait pris la décision en 2024 d'anticiper d'une année l'audit du rapport de son Comité de Mission afin de s'aligner sur les audits des Comités de Mission des sociétés Vranken-Pommery Production et des Grands Domaines du Littoral au titre de l'exercice 2023. Le prochain audit du rapport du Comité aura donc lieu en 2026 sur la base du rapport 2025.

Au cours de l'exercice 2024, les actions engagées par le Comité de Mission ont été les suivantes :

- Audit par l'Organisme Tiers Indépendant des missions et des indicateurs clés de performance définis par le Comité de Mission ;
- Point sur le temps fort 2024 sur la biodiversité ;
 - o Champagne : Bee'Iodiv et Vert Cot'Eau 2.0
 - o Actions en faveur de la biodiversité au Portugal ;
 - o La biodiversité en Camargue et Provence
- Etats d'avancement de la CSRD / points d'étape ;
- Candidature au rôle d'ambassadeur du Pacte Mondial des Nations Unies - Global Compact ;

- Évolution des KPI du Comité de Mission
- Détermination d'un thème 2025

Audit par l'Organisme Tiers Indépendant des missions et des indicateurs clés de performance définis par le Comité de Mission :

Préalablement, le Comité de Mission s'est assuré de l'indépendance du Cabinet Mazars dans l'exercice de sa mission d'OTI, sachant que ledit Cabinet est également Commissaire aux Comptes et chargé de l'audit de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe.

Le Cabinet Mazars a procédé à l'audit des 3 Comités de Mission du Groupe (Vranken-Pommery Monopole, Vranken-Pommery Production et Grands Domaines du Littoral)

L'audit a porté sur :

- Le cadrage de la mission
- La revue de cohérence de la mission
- La revue des procédures validées et de la documentation complémentaire
- La vérification de l'atteinte des objectifs auprès des Directions contributrices
- La finalisation – Rapport du Comité de mission
- Le rapport et synthèse des travaux

L'OTI a relevé que s'il y avait bien une cohérence d'ensemble aux 3 rapports de Comités de Mission dans le cadre d'une vision globale Groupe, pris individuellement, chacune des sociétés ne pouvait atteindre certains objectifs définis par les statuts en raison de son activité. Par exemple, Vranken-Pommery Production ne peut pas assurer la promotion des Champagnes et vins partout dans le monde puisque c'est Vranken-Pommery Monopole qui en assure la distribution.

Néanmoins, l'OTI estime que la société Vranken-Pommery Monopole a mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts. Pour les autres objectifs et sur la base des procédures et des éléments collectés, il n'a pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par sa vérification,

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis pour chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux, et que

- par conséquent, la société Vranken-Pommery Monopole respecte chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux

Point sur le temps fort 2024 sur la biodiversité :

La Direction du Groupe en accord avec le Comité de Mission a décidé de placer l'année 2024 sous le signe de la biodiversité.

Le Comité de Mission a suivi tout au long de l'année 2024, les actions entreprises par chacun des vignobles sur cette thématique.

En Champagne : Bee'Iodiv et Vert Cot'Eau 2.0

Projet Bee'Iodiv : Il s'agit d'un projet collaboratif de pilotage de la biodiversité, dont l'objectif est d'optimiser l'aménagement des espaces de biodiversité à proximité des parcelles de vignes, et de cibler plus précisément le type de plantes à privilégier.

Pour ce faire, le Groupe a installé 30 ruches connectées sur 10 sites à proximité de ses parcelles permettant de réaliser un inventaire de la flore sauvage.

Projet Vert Cot'Eau 2.0 : Dans la continuité des travaux engagés depuis 2021 dans le cadre du réseau Vert Cot'Eau, les acteurs du réseau (Vranken-Pommery Monopole, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Avize Viti-Campus) ont souhaité poursuivre leur démarche, en orientant leur action sur la préservation et la restauration de la biodiversité dans les vignobles.

L'objectif de Vert Cot'eau 2.0 est triple :

- Accompagner nos partenaires-vignerons dans la certification HVE et VDC
- Initier des démarches novatrices en matière de pratiques culturales et de tests de nouveaux cépages (Voltis)
- Restaurer des couloirs de biodiversité

Un inventaire portant sur les infrastructures agroécologiques (mares, haies, murets, forêts et arbres isolés, etc.) a été réalisé sur les vignobles du Groupe. Ces infrastructures agroécologiques (IAE) structurent les paysages de la Champagne et constituent à la fois des réserves de biodiversité dans les vignobles, et des puits de carbone.

Ce recensement a permis de définir un ratio d'infrastructures agroécologiques / surface agricole utile (IAE/SAU) de 26,36%, et un stockage de carbone de 9 189 tCO₂e.

Sur la base de cet état des lieux, le Réseau Vert Cot'Eau a lancé une campagne de replantation de 50km de haies à vocation hydraulique qui associe Vranken-Pommery Monopole et l'ensemble de ses vignerons-partenaires.

Au Portugal : Actions en faveur de la biodiversité

Les vignobles portugais sont aujourd'hui à 100% en bio ou en conversion.

Porto Rozès et Quinta do Grifo travaillent localement à la préservation des quelques 60 cépages autochtones installés dans les vignobles, et à la mise en place du couvert végétal.

Parallèlement, les vignobles du Portugal se sont lancés dans le processus de Référence Nationale de Certification de Durabilité pour le Secteur Vin (Résolution OIV-VITI 641-2020 - Guide pour la mise en œuvre des principes de la culture du vin durable).

Enfin, Rozès a lancé un plan de gestion agroécologique portant sur la biodiversité et les services écosystémiques.

En Camargue et en Provence :

Les actions sur les vignobles de Camargue et de Provence sont nombreuses et portent sur la préservation de la ressource en eau douce et la restauration des infrastructures permettant le maintien de la faune et de la flore locale.

En Camargue :

- Vignoble implanté dans le Parc Naturel de Camargue, site Natura 2000
- Respect du ratio 1ha de vigne pour 1ha d'espaces naturels préservés
- Valorisation des chevaux Camargue et maîtrise des réseaux hydrauliques (Roubines)
- Terroir spécifique reconnu par l'AOP Sable de Camargue, cépage Grenache Gris
- Pratiques culturelles durables : Agriculture Biologique, pas d'herbicides, viti-pastoralisme
- Projet Franc de Pied pour préserver le patrimoine génétique du Grenache
- Projet Diversification de l'inter-rang pour augmenter la résilience et la biodiversité
- Projet VERT'ROUBINES pour la gestion des réseaux hydrauliques
- Projet Réhabilitation écologique du Domaine du Bosquet pour lutter contre la salinisation
- Projet SALT'EAUX pour la réutilisation des eaux usées en viticulture

En Provence :

- Espèces de fleurs protégées : lavande, roseraie, conservatoire de la pivoine
- Arbres fruitiers et cépages oubliés
- Faune : brebis, agneaux, ruches pour la production de miel, faune sauvage
- Forêt et bosquet avec un plan de gestion anti-incendie
- Essai d'irrigation pour contrôler la ressource
- Enherbement naturel et semé pour limiter l'érosion et favoriser les micro-organismes

Etats d'avancement de la CSRD / points d'étape :

L'année 2024 est marquée par l'application pour la première année de la Directive CSRD. Le Comité de Mission a suivi régulièrement tout au long de l'année l'état d'avancement de ce projet à travers des points d'étapes aux moments clés, notamment :

- La construction et la réalisation de la matrice de double-matérialité
- La collecte des données
- La rédaction des ESRS
- Le rapport sur l'Etat de Durabilité

Candidature au rôle d'ambassadeur du Pacte Mondial des Nations Unies - Global Compact :

Vranken-Pommery Monopole est signataire du Global Compact depuis 2003 et a intégré les ODD dans sa DPEF. Par ailleurs, le Comité de Mission a défini 1 KPI directement lié à nos contributions dans les ODD.

Vranken-Pommery Monopole a l'opportunité de mettre en avant le Groupe et d'être identifié comme une référence sur son territoire en devenant Ambassadeur du Pacte Mondial des Nations-Unies. Dans les faits, il s'agit d'un mandat de 2 ans 2025-2026, qui coïnciderait avec l'anniversaire des 50 ans du Groupe.

Les entreprises ambassadrices ont pour mission de :

- Promouvoir les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et les 17 Objectifs de développement durable sur leur territoire et auprès de leurs parties prenantes
- Accompagner la mise en œuvre des événements ou le représenter lors de manifestations liées à la RSE.
- Répondre à toute entreprise souhaitant rejoindre le Pacte mondial des Nations Unies.

Les candidatures sont ensuite évaluées par un comité de sélection.

Même si cette fonction d'Ambassadeur peut présenter un intérêt pour le Groupe, le Comité de Mission estime qu'il est sans doute prématuré de postuler aujourd'hui.

Evolution des Indicateurs Clés de Performance :

Le Comité de Mission estime que les indicateurs de performance doivent évoluer pour tenir compte des accomplissements du Groupe en matière de durabilité et s'engager pour l'avenir.

Par ailleurs, les attentes des clients du Groupe évoluent et se concentrent principalement sur la décarbonation et le plan de transition. Ils souhaitent également que ce plan de transition soit validé par un organisme tiers comme SBTi pour crédibiliser la démarche.

Pour étayer ses actions, le Groupe devra procéder à une actualisation de son Bilan Carbone en 2025 et mettre en place un plan de transition à faire valider par un organisme tiers.

Au cours de l'année 2025, le Comité de Mission procédera à une revue et une actualisation de ses KPI pour tenir compte de ces évolutions.

Détermination d'un thème 2025 :

Compte tenu de ce qui précède, le Comité de Mission propose de retenir la décarbonation des activités du Groupe et le plan de transition comme temps fort de l'année 2025.